



Conseil économique et social

Distr. générale
20 avril 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Informations présentées par les institutions spécialisées
et les autres organismes des Nations Unies sur leurs activités
en ce qui concerne l'application de la Déclaration**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2
B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3
C. Fonds monétaire international	4
D. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	4
E. Programme des Nations Unies pour le développement	6
F. Fonds des Nations Unies pour la population	8
G. Organisation mondiale de la Santé	9

* E/2011/100.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2010/30, le Conseil économique et social a prié son président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions soulevées dans cette résolution et de lui faire rapport à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 65/110, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome, de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Dans la même résolution, elle a félicité le Conseil économique et social de ses délibérations et de sa résolution sur la question et l'a prié de continuer d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées pour coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée.

3. Les 16 territoires ci-après relèvent du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. Les informations présentées en réponse à une demande adressée aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives aux territoires non autonomes sont récapitulées ci-après.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. D'après les renseignements fournis, plusieurs institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ont, au cours de la période considérée, continué à fournir une assistance aux populations des territoires non autonomes, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. Les territoires non autonomes des Caraïbes ont régulièrement participé aux activités parrainées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en leur qualité de membres associés du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes. En janvier 2011, les membres associés étaient les suivants : Anguilla, les îles Caïmanes, les îles Turques et

Caïques, les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques, Montserrat et Porto Rico.

6. Au cours de l'année 2010, des représentants d'Anguilla, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques et de Montserrat ont assisté à cinq réunions ou ateliers, notamment une réunion sous-régionale sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui s'est tenue à Port of Spain les 9 et 10 novembre 2010; un atelier sous-régional sur le même sujet, qui a eu lieu à Port of Spain les 11 et 12 novembre 2010; une réunion sur la promotion de l'efficacité énergétique dans les Caraïbes, qui a eu lieu à Port of Spain les 13 et 14 mai 2010; la réunion régionale des Caraïbes sur l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Grenade les 16 et 18 mars 2010; et la vingt-troisième session du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, qui s'est tenue à la Grenade les 15 et 17 mars 2010. Dans le cadre d'un autre projet portant sur l'examen des aspects économiques des changements climatiques dans les Caraïbes, la CEPALC a participé à des études sur le tourisme, la santé et les transports à Montserrat ainsi que sur les questions relatives à l'eau dans les îles Turques et Caïques.

7. Les territoires non autonomes ont également bénéficié d'évaluations techniques sur les effets socioéconomiques des catastrophes, l'intégration commerciale, les statistiques de l'état civil et le développement du secteur touristique effectuées par le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes.

B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

8. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué avoir appuyé, au cours de la période considérée, les efforts des divisions et des services des pêches des pays et territoires insulaires du Pacifique visant à mettre en œuvre une approche écosystémique de la gestion des pêches. À cet égard, elle a publié début 2010, en collaboration avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, des directives relatives à une approche écosystémique communautaire de la gestion des pêches. Ces directives, qui devraient être largement utilisées dans le Pacifique, ont été distribuées dans les territoires non autonomes des États-Unis d'Amérique et de la France, notamment Guam, la Nouvelle-Calédonie et les Samoa américaines.

9. En ce qui concerne la lutte contre la faim et la malnutrition, la FAO a continué d'œuvrer à améliorer les capacités nationales et régionales de prévention et d'alerte rapide en matière de maladies des animaux et des plantes ainsi que de menaces sur la sécurité alimentaire. Parmi ces activités de la FAO figure son projet en cours au Sahara occidental qui vise à renforcer le système de prévention des maladies animales transfrontières ainsi que le système de lutte contre ces maladies dans la région du Maghreb. L'objectif de ce projet est d'améliorer les services de santé animale et de coordonner les programmes destinés à surveiller et à combattre les maladies. Ce projet fait partie du système de prévention des urgences de la FAO, qui se consacre à la prévention et à l'alerte rapide dans toute la chaîne alimentaire.

C. Fonds monétaire international

10. D'après les informations fournies par le Fonds monétaire international (FMI), les territoires non autonomes n'étant pas membres à part entière du Fonds, ils ne bénéficient pas des réunions annuelles de consultation sur les politiques économiques qui sont organisées conformément aux dispositions de l'article IV des Statuts du FMI, et qui représentent l'instrument fondamental régissant les rapports continus du Fonds avec ses membres. Toutefois, dans le cadre de la surveillance régionale annuelle réalisée en coordination avec l'Union monétaire des Caraïbes orientales, les territoires d'Anguilla et de Montserrat participent, en tant que membres de cette union monétaire et du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes, aux discussions sur les politiques communes des pays membres. Sur la base des données fournies au FMI par l'Union monétaire et examinées dans le contexte de cette mission de surveillance annuelle, le FMI prépare des notes d'information économique et financière concernant ces deux territoires, qui sont publiées dans les pages consacrées aux différents pays de sa publication *Statistiques financières internationales*. L'équipe du FMI qui mène les discussions sur les politiques communes des pays membres de l'Union monétaire a effectué sa première mission à Anguilla et à Montserrat en mars 2009, où elle s'est entretenue avec les autorités compétentes respectives en ce qui concerne la situation et les perspectives économiques. Dans le cadre de ses rapports avec l'Union monétaire des Caraïbes orientales et le Centre d'assistance technique des Caraïbes, le FMI a fourni une importante assistance technique à Anguilla et à Montserrat dans les domaines de la gestion des finances publiques et des statistiques économiques et financières.

11. Par ailleurs, plusieurs territoires non autonomes disposent d'un secteur financier offshore qui représente une partie substantielle de leur activité économique. L'attention croissante portée par la communauté internationale aux activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme a directement affecté ces territoires. À cet égard, la plupart d'entre eux ont tiré parti des évaluations de la supervision et de la réglementation du secteur financier effectuées par le FMI, présentées dans un rapport de synthèse sur la mise en œuvre des normes réglementaires indiquées pour le secteur financier. Conçues en vue d'aider les juridictions à déterminer les points faibles de la supervision et de la réglementation du secteur financier et à y remédier, ces évaluations ont été réalisées pour Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques et les îles Vierges britanniques.

D. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

12. D'après les informations qu'il a communiquées sur l'action qu'il mène dans le Pacifique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) appuie les territoires non autonomes de Guam, de la Nouvelle-Calédonie, de Pitcairn, des Samoa américaines et des Tokélaou par l'intermédiaire d'un programme portant sur la période 2008-2012 et visant à aider les gouvernements à réaliser de manière progressive les droits des enfants. Pendant la période concernée, l'UNICEF a œuvré en faveur de ces territoires dans les cinq domaines principaux suivants : élargissement de la couverture vaccinale; lutte contre le VIH/sida; action face à la crise économique mondiale; sécurité alimentaire et nutritionnelle; et préparation aux pandémies. Il œuvre en étroite collaboration avec un large éventail de partenaires,

notamment des donateurs, des organisations régionales du Pacifique et un réseau d'organisations non gouvernementales, afin de veiller à ce que l'élaboration et le suivi des programmes de développement soient fondés sur les droits et étayés par des informations factuelles dans tous les pays et territoires du Pacifique.

13. Par ailleurs, l'UNICEF assure le secrétariat des partenariats pour le renforcement des programmes de vaccination dans la région du Pacifique, regroupant des partenaires clefs et tous les États et territoires insulaires du Pacifique, afin d'examiner la couverture vaccinale et les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de 2012 tels que la vigilance aux fins du maintien de l'absence de la poliomyélite, l'éradication de la rougeole et le contrôle de l'hépatite B, et des objectifs de 2015. À cette fin, l'UNICEF a, pendant la période considérée, travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les United States Centers for Disease Control and Prevention (CDC), l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande et le secrétariat de la Communauté du Pacifique afin de recueillir des données sur la situation et les lacunes à combler et aider chaque territoire à poursuivre ces objectifs. Des réunions des partenariats pour le renforcement des programmes de vaccination dans la région du Pacifique se tiennent chaque année depuis 2005; la dernière a eu lieu en août 2010 à Nadi (Fidji).

14. Le Fonds a également collaboré avec ONUSIDA et d'autres partenaires sous-régionaux du Pacifique pour appuyer un cadre facilitant la mise en œuvre de mesures adéquates de prévention et de traitement dans des environnements où la prévalence du VIH/sida est faible. Grâce à cette collaboration, des services de dépistage rapide du VIH seront fournis dans la majorité des États et territoires insulaires du Pacifique.

15. En février 2010, l'UNICEF et d'autres partenaires ont soutenu la Conférence du Pacifique sur la dimension humaine de la crise économique mondiale, durant laquelle les répercussions de la crise ont été examinées. La Conférence a adopté un document final pragmatique comportant des conseils clairs destinés aux États et aux territoires sur les solutions et les choix qui s'offraient à eux pour protéger les enfants, les femmes et les personnes et groupes vulnérables. Chaque pays et chaque territoire a quitté la Conférence avec un aperçu des mesures à prendre pour renforcer une protection sociale minimale chez lui. Des délégations de Guam, de la Nouvelle-Calédonie, des Samoa américaines et des Tokélaou ont participé à la Conférence.

16. En avril 2010, l'UNICEF, la FAO, l'OMS et d'autres partenaires ont soutenu le Sommet du Pacifique sur l'alimentation, au cours duquel ont été examinées des questions ayant trait à la production, au commerce et à la sécurité des denrées alimentaires et à l'accès à une alimentation et à une nutrition de bonne qualité pour toutes les communautés du Pacifique. Le plan d'action élaboré à cette occasion expose dans les grandes lignes les responsabilités incombant aux gouvernements, au secteur privé et aux familles pour ce qui est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les États et territoires insulaires du Pacifique. Des délégations de Guam, de la Nouvelle-Calédonie, des Samoa américaines et des Tokélaou ont participé à ce sommet.

17. Durant la période concernée, l'UNICEF, l'OMS et le secrétariat de la Communauté du Pacifique ont continué de travailler en étroite collaboration pour

renforcer la communication en matière de prévention des pandémies et d'intervention en cas de pandémie.

E. Programme des Nations Unies pour le développement

18. En application des résolutions 65/109, 65/110 et 65/117, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a offert son aide dans deux domaines principaux : la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques d'une part, et l'évaluation et la réduction de la pauvreté d'autre part, veillant ainsi à ce que les informations pertinentes soient diffusées dans l'ensemble des territoires.

19. Afin de permettre aux petites îles de mieux résister aux catastrophes naturelles, un nouveau projet sous-régional a été mis au point dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'initiative régionale de réduction des risques, qui met l'accent sur l'apprentissage et la mise en commun, à l'échelle intrarégionale, d'outils, de connaissances et de pratiques optimales afin de renforcer la capacité, autant individuelle que collective, des territoires de prévoir les catastrophes naturelles et de s'y préparer. L'initiative porte sur neuf territoires, dont Anguilla, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, Montserrat et les îles Turques et Caïques. L'Union européenne a financé le projet à hauteur de 5 millions de dollars sur une période de trois ans (2009-2011).

20. Dans les îles Caïmanes, le projet vise à apporter un appui au système d'information géographique (SIG). Il vise également à faciliter les achats et la conclusion des contrats dans plusieurs pays, à l'exception d'Anguilla, où il porte sur le renforcement des capacités du SIG dans le cadre de l'observation aérienne, et des îles Vierges britanniques, où il concerne l'établissement de modèles d'intervention en cas de tsunami et autres raz de marée dans le cadre de l'analyse des risques côtiers. Dans ces deux cas, les enseignements tirés seront néanmoins communiqués aux autres îles.

21. Le Programme de développement durable axé sur les communautés du PNUD, qui concerne la région de l'Asie et du Pacifique, vise à appuyer les initiatives sur l'égalité des sexes qui mettent l'accent sur la gestion de l'environnement, la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques, l'écotourisme culturel, la sécurité alimentaire, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. Le Programme a contribué à ce que les trois atolls du Pacifique résistent mieux aux incidences néfastes des changements climatiques (telles que l'élévation du niveau des mers) et des catastrophes naturelles en installant autour de leurs zones côtières des barrières de protection souples ou rigides (telles que des digues).

22. Dans le domaine du suivi de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un programme d'évaluation et de réduction de la pauvreté dans les Caraïbes continue d'aider les pays et territoires d'outre-mer. Un projet de panoplie de mesures a été mis au point pour le suivi de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les Caraïbes, afin de faciliter la mise en commun des connaissances et le renforcement des capacités des professionnels et d'entamer un travail de suivi de la pauvreté à l'échelle nationale et sous-régionale ou d'améliorer les dispositions existantes.

23. À Anguilla, le PNUD a aidé le Gouvernement, à sa demande, à élaborer une stratégie nationale de développement. Il lui a ainsi soumis, pour examen, une note de réflexion qui donnait un aperçu d'approches et de processus vastes et intégrés fournissant des informations détaillées sur l'ensemble des acteurs et chefs de file en matière de développement dans tous les secteurs de la société anguillaise. Dans sa note, le PNUD a en outre proposé des solutions promouvant le consensus et la conciliation dans un effort visant à prendre en compte divers intérêts nationaux.

24. À Montserrat, le PNUD a facilité la réalisation d'une étude des capacités existantes en matière de télécommunications d'urgence. Cette étude avait été demandée et soutenue lors de consultations qui s'étaient tenues avec toutes les parties prenantes concernées de Montserrat. L'étude a donné lieu, notamment, à l'établissement d'un inventaire complet du matériel de télécommunications de Montserrat tout en recensant les carences. Une stratégie, assortie de spécifications techniques, destinée à appuyer la modernisation des systèmes de télécommunications de Montserrat à court, moyen et long termes, a également été envisagée. Le PNUD a proposé de fournir dans ce contexte un appui intégré et harmonisé sous forme d'interventions de donateurs faisant appel au partage des coûts.

25. Aux Tokélaou, les activités du PNUD ont bénéficié de l'aide du Bureau du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays. Huit organismes des Nations Unies, dont le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), y mènent des programmes.

26. Le coût total de l'assistance fournie par les Nations Unies aux Tokélaou pour la période 2008-2012 s'élève à quelque 1,4 million de dollars, somme qui provient, pour l'essentiel – 1,1 million de dollars –, du PNUD. L'UNICEF et le FNUAP fournissent deux types de soutien : matériel et fournitures d'une part, et, de l'autre, renforcement des capacités en matière de formation concernant la santé des adolescents et la santé en matière de procréation et programmes de vaccination et de protection de l'enfance. UNIFEM, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires contribuent à financer la participation des Tokélaou à des ateliers et stages de formation régionaux. En outre, le Programme de développement durable axé sur les communautés du PNUD a permis de financer la participation de deux représentants des Tokélaou au Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenu à Copenhague; leur participation a ainsi permis de mettre les Tokélaou sur le devant de la scène internationale comme l'un des pays les plus vulnérables du monde aux changements climatiques. Le PNUD et le Gouvernement français continuent de soutenir le passage des Tokélaou à l'énergie 100 % photovoltaïque, objectif pour lequel le Gouvernement s'est engagé à recueillir des fonds.

F. Fonds des Nations Unies pour la population

27. Le Bureau sous-régional pour les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a communiqué des renseignements sur la collaboration du Fonds, entre 2009 et 2011, avec Anguilla, les Bermudes, les îles Caïmanes, Montserrat et les îles Turques et Caïques. L'aide fournie par le FNUAP aux territoires non autonomes des Caraïbes correspond aux plus vastes priorités sous-régionales définies par la Communauté des Caraïbes et les gouvernements caribéens lors du processus d'examen mené en 2009 à l'occasion du quinzième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et de la cinquième réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes et de ses institutions associées. Cet examen a permis de mettre en lumière les grands défis que sont la nécessité de prendre en compte d'urgence les revendications et les droits des jeunes Caribéens, la pandémie de VIH, l'égalité des sexes et le manque de données de qualité fiables pour la planification du développement. En application des résolutions 65/109, 65/110 et 65/117 relatives aux territoires non autonomes, le FNUAP a fourni une assistance à Anguilla, aux Bermudes, aux îles Caïmanes, à Montserrat et aux îles Turques et Caïques.

28. Le 12 mai 2010, le responsable du Bureau sous-régional pour les Caraïbes s'est rendu à Anguilla pour y présenter le mandat du FNUAP et définir les interventions stratégiques à mener. Au cours de la période 2009-2011, le Bureau a investi dans le territoire 31 098 dollars dans les domaines suivants : jeunes; prévention du VIH; égalité des sexes; et population et développement.

29. À Anguilla, le FNUAP a notamment fourni une coopération technique sur des questions touchant les jeunes, y compris en les sensibilisant davantage aux questions de santé en matière de sexualité et de procréation, en mettant en place le premier espace destiné aux jeunes et assurant à cet effet la formation de coordonnateurs locaux et en favorisant la coopération Sud-Sud avec le Service créé pour les jeunes du Guyana.

30. En outre, le FNUAP a contribué à la mise en œuvre à Anguilla du projet de programmation intégrée pour la promotion du préservatif au titre de la prévention du VIH, y compris en y procédant à une évaluation rapide de ladite programmation. Dans le domaine du renforcement des capacités nationales, le Fonds a dispensé une formation sur la santé en matière de sexualité et de procréation et sur le VIH, en particulier dans le cadre des opérations humanitaires, aux étudiants en soins infirmiers ainsi qu'au personnel du programme national de lutte contre le sida et de l'équipe nationale de gestion des catastrophes.

31. Dans le domaine de l'égalité des sexes, le FNUAP a contribué à renforcer les capacités et à sensibiliser l'opinion à l'égalité des sexes en formant le personnel du nouveau Groupe de l'égalité des sexes du Ministère de l'intérieur et en assurant sa participation à un atelier sur les questions relatives à l'égalité des sexes et aux situations d'urgence, tenu à la Barbade.

32. Le FNUAP a aidé le Bureau de la statistique d'Anguilla à établir le plan de travail du prochain recensement, prévu en 2011.

33. Aux Bermudes, le Bureau sous-régional du FNUAP pour les Caraïbes a mis en œuvre un programme intégré pour la promotion du préservatif; ce programme a

permis de procéder à une évaluation rapide de la situation, de renforcer les capacités des professionnels de la santé en matière de lutte contre le VIH et de former et sensibiliser les groupes les plus à risque à la prévention du VIH.

34. Dans les îles Caïmanes, le FNUAP continue de contribuer au renforcement des capacités locales en matière de programmation pour la promotion du préservatif et de recensement. Il y a également fourni une assistance par l'entremise de conseillers régionaux du Bureau sous-régional du FNUAP pour les Caraïbes, complétant l'aide apportée par un financement à hauteur de 4 855 dollars. L'assistance fournie par le FNUAP aux îles Caïmanes privilégiait la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris la prévention du VIH et l'amélioration des connaissances concernant l'utilisation du préservatif, et a permis de procéder à une évaluation rapide de la programmation pour la promotion du préservatif et d'organiser un atelier de formation sur la programmation intégrée pour la promotion du préservatif à l'intention des professionnels de la santé et de diverses organisations. Dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP a contribué au renforcement des capacités en matière de recensement en organisant un atelier de formation de formateurs dans le contexte du recensement de la population et du logement mené en 2010 aux îles Caïmanes.

35. À Montserrat, le Bureau sous-régional du FNUAP pour les Caraïbes a fourni une assistance technique dans la perspective des prochaines opérations de recensement. Il a privilégié le renforcement des capacités nationales dans ce domaine en organisant des stages de formation de formateurs destinés aux superviseurs et aux enquêteurs de la Direction nationale de la statistique et en collaborant avec le Bureau de la statistique de la Trinité-et-Tobago dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Avec la Division de la population de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le FNUAP a participé à la refonte des manuels sur la conduite des recensements pour veiller à ce qu'ils répondent aux normes de qualité requises.

36. Dans les îles Turques et Caïques, le Conseiller pour le traitement des données du Bureau sous-régional du FNUAP a aidé le personnel du Bureau national de la statistique et d'autres organismes à renforcer leurs capacités en ce qui concerne le traitement des données tirées des recensements, dans le cadre d'un atelier qui a bénéficié d'un financement à hauteur de 2 300 dollars. Le recensement de la population et du logement des îles Turques et Caïques doit avoir lieu en 2011.

G. Organisation mondiale de la Santé

37. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué qu'elle avait mené en 2010 des activités de coopération portant sur diverses questions de santé à Anguilla, aux Bermudes, à Guam, dans les îles Caïmanes, dans les îles Turques et Caïques, et les îles Vierges britanniques à Montserrat, en Nouvelle-Calédonie, dans les Samoa américaines et dans les Tokélaou. Elle a essentiellement fourni un appui dans les domaines suivants : renforcement des systèmes de santé et de la qualité des services, garantie d'un accès équitable et réduction de la vulnérabilité face à la morbidité et à la mortalité pouvant être évitées. Dans le cadre de l'assistance technique, elle a organisé des cours de formation, des ateliers, des évaluations et des enquêtes, et offert un soutien financier pour l'achat de matériel neuf et la participation d'experts nationaux à des réunions de portée régionale et mondiale.

38. Les activités menées par l'OMS dans les Samoa américaines ont porté principalement sur la surveillance syndromique utilisée pour renforcer la surveillance des maladies transmissibles, et les systèmes d'alerte rapide en cas d'épidémie. L'OMS a appuyé la création d'un programme sur la santé mentale dans un hôpital local du territoire. Elle a également appuyé la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la santé en accordant des bourses à deux médecins.

39. En ce qui concerne Anguilla, les activités de l'OMS ont porté essentiellement sur la mise en valeur des ressources humaines, grâce à la fourniture de formations concernant l'évaluation de l'assurance qualité, la prestation des services de santé et l'estimation des coûts du plan national de santé. Des cours de formation ont été organisés à l'intention des professionnels occupant des postes de direction, les personnes saisissant les codes et des médecins des secteurs public et privé, notamment en matière de soins dentaires des enfants et des adolescents. Un cours de gestion des événements faisant un nombre élevé de victimes a été offert afin de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux autres risques.

40. Aux Bermudes, l'OMS a contribué au renforcement du secteur de la santé en établissant des rapports d'évaluation des systèmes de veille épidémiologique et en formant le personnel de santé aux enquêtes sur les épidémies. Elle a également fourni un soutien financier permettant à des experts des Bermudes de participer à différents ateliers et réunions organisés au niveau régional.

41. Dans les îles Vierges britanniques, l'OMS a proposé des formations aux personnes saisissant les codes et aux médecins des secteurs public et privé. Dans le domaine de la santé des adolescents, l'assistance technique a pris la forme d'une évaluation générale du système d'information sanitaire.

42. Dans les îles Caïmanes, les activités menées par l'OMS ont porté essentiellement sur un programme de formation pilote dans le domaine de la santé masculine et sur l'amélioration des services de laboratoire pour le dépistage du VIH. S'agissant des capacités locales, l'OMS a participé au renforcement des programmes destinés aux infirmiers grâce à une analyse des capacités, de la législation et des programmes de formation existants. Elle a également appuyé la conférence 20/20 sur les soins de santé qui s'est tenue dans les îles Caïmanes en novembre 2010. En outre, elle a permis à des Caïmanais de participer à un grand nombre de réunions et d'ateliers régionaux et de conférences internationales.

43. À Guam, l'OMS a traité de questions intéressant les ressources humaines et la santé en créant des programmes de bourses. Par ailleurs, un atelier sous-régional sur la nutrition, le régime alimentaire et le mode de vie, intitulé « Scaling-up action in the Pacific », a été organisé par le Département de la santé de Guam en collaboration notamment avec l'OMS.

44. Après avoir examiné la situation à Montserrat, l'OMS a appuyé la mise en valeur de ses ressources humaines dans le domaine de la santé et donné des orientations concernant l'élaboration du plan stratégique national. Elle a contribué à ce qu'une évaluation générale du système d'information sanitaire soit menée à bien et participé à la gestion de l'outil concernant les fonctions essentielles de santé publique, pour lequel elle a proposé des formations.

45. En Nouvelle-Calédonie, conformément à la demande présentée par le Gouvernement, les activités de collaboration menées par l'OMS ont porté

essentiellement sur l'assistance technique, y compris dans le domaine de la pandémie de grippe A (H1N1) en 2009, et sur la coordination des échanges d'informations dans le Pacifique.

46. Dans les Tokélaou, l'OMS a facilité la formation de deux médecins afin de répondre aux besoins des services de santé dans un avenir proche. Les activités menées par l'OMS sur le territoire ont concerné principalement des programmes de lutte contre les maladies non transmissibles au niveau des villages et des programmes nationaux de sensibilisation en matière de régime alimentaire, de nutrition et d'exercice physique. Le programme anti-tabac a été appuyé par des activités menées au niveau national et par la promotion, notamment, du traitement de substitution nicotinique. La campagne de vaccination nationale contre la grippe A (H1N1) a touché 1 445 personnes, soit 92 % de la population totale. Une formation en matière de santé mentale a été fournie dans le cadre du Réseau des îles du Pacifique sur la santé mentale, grâce à des consultations cliniques conjointes et des examens avec des médecins dans chacun des trois atolls des îles Tokélaou. Une mission importante du Service de santé du district de la capitale et de la côte (Nouvelle-Zélande) a été menée à bien en collaboration avec l'OMS.

47. Dans les îles Turques et Caïques, l'OMS a appuyé les initiatives de l'autorité sanitaire nationale visant à sensibiliser davantage la population à l'importance de la vaccination et a soutenu les campagnes de vaccination. Elle a continué de fournir un appui dans le domaine des maladies transmissibles en actualisant le manuel y relatif, en soutenant l'évaluation de la préparation face au choléra, en évaluant le système de surveillance du VIH et en organisant différents ateliers de formation concernant la lutte contre le VIH. Pour disposer de données factuelles favorisant la prise de décisions, l'élaboration de nouvelles politiques et l'ouverture d'hôpitaux, l'OMS a fourni un appui financier et technique important à la mise en place de l'instrument d'évaluation des systèmes de santé mentale de l'OMS. Elle a aussi fourni un appui pour l'évaluation du système d'information sanitaire et la formation à la gestion des événements faisant un nombre élevé de victimes.